

été que je ne voulais pas donner un vote silencieux sur une motion aussi importante que celle-ci.

Je désire ajouter quelque chose, et j'espère que le très honorable premier ministre le prendra dans le même esprit que je le dis. Je ne crois pas qu'il soit de bonne politique, pour mon très honorable ami, de permettre que ce soit ses partisans qui défendent la conduite que le gouvernement entend suivre au sujet de cette question, et au lieu de prolonger une discussion comme celle-ci, le très honorable ministre ou le ministre qui occupe une position éminente dans l'association orangiste qui est au fond de cette affaire, ou bien le ministre de la justice, qui est un homme capable, devrait se lever et déclarer quelle est la politique du gouvernement. Je demande maintenant que l'un ou deux d'entre eux, peu importe qui—et je crois avoir ce droit d'après la pratique suivie par le gouvernement impérial dans une occasion semblable—déclarent quelle est la politique du gouvernement sur cette question. Qu'ils viennent déclarer franchement s'ils sont prêts à suivre la ligne de conduite qu'ils ont adoptée en ne touchant pas à cet acte, en ne le désavouant pas, mais en le laissant en vigueur, vu qu'il émane d'un pouvoir qui avait le droit, au point de vue constitutionnel, de l'adopter. Je dis que si l'un ou l'autre des ministres veut se lever et faire une déclaration sur ce point, je crois qu'ils arrêteront les efforts que l'on fait pour semer la dissension et qu'ils mettront fin à ce débat insensé qui a été amené devant ce parlement.

**M. McCARTHY:** Je propose l'ajournement du débat.

**M. MITCHELL:** Je crois que sir John A. Macdonald conviendra avec moi que nous devrions continuer pour terminer ce débat ce soir.

**Sir JOHN A. MACDONALD:** Je ne crois pas que l'on puisse terminer ce soir. Je crois qu'il y a beaucoup de députés qui ont l'intention de parler, et, dans ce cas, vu qu'il faudra encore un autre jour, je crois que nous ferions bien d'adopter la motion de mon honorable ami.

**M. LAURIER:** Quoi qu'il soit encore de bonne heure, cependant, comme un membre important comme l'honorable député (M. McCarthy) doit parler ensuite, je crois qu'il n'est que juste, par courtoisie pour lui, que nous ajournions.

La motion est adoptée et le débat est ajourné.

**Sir JOHN A. MACDONALD:** Je propose l'ajournement de la chambre.

**M. LAURIER:** Le débat se continuera-t-il demain ?

**Sir JOHN A. MACDONALD:** Oui.

**M. MITCHELL:** L'honorable ministre a-t-il le courage d'enlever aux députés le seul jour que nous ayons cette semaine, hier étant un jour de vacance ?

**Sir JOHN A. MACDONALD:** C'est à la demande spéciale de l'honorable député qu'au lieu de prendre mercredi dernier pour les affaires du gouvernement, nous avons pris demain. Il a insisté sur cela, et je me suis rendu à sa demande avec plaisir.

**M. MITCHELL:** J'ai demandé que vous ne preniez pas mercredi dernier, mais je n'ai pas convenu que vous deviez nous enlever ce mercredi-ci.

Motion adoptée; et la chambre s'ajourne à 11.30 p. m.

## CHAMBRE DES COMMUNES.

MERCREDI, 27 mars 1889.

La séance s'ouvre à trois heures.

PRÈRES.

### BILLS PRIVÉS—EXTENSION DE DÉLAI.

**Sir HECTOR LANGEVIN:** Je propose—

Que vu que le délai pour la réception des rapports des comités sur bills privés expire demain, jeudi, il soit prorogé jusqu'au 4 avril, conformément à la recommandation du comité des chemins de fer, canaux et télégraphes.

Motion adoptée.

### TRAITÉS AVEC LES SAUVAGES.

**Sir RICHARD CARTWRIGHT:** 1. De nouveaux traités avec les Sauvages ont-ils été conclus depuis le 1er juillet, 1888 ?

2. Si oui, quelle superficie, en milles carrés, a été assignée dans chaque cas comme réserve pour les Sauvages compris dans le traité ?

3. Combien de Sauvages sont compris dans le dit ou les dits traités, dans chaque cas ?

4. Quelle est la teneur du dit ou des dits traités ?

**M. DEWDNEY:** Un traité a été conclu, le 11 de février dernier, avec deux tribus de Sauvages Cris des Bois. Environ 11,000 milles carrés leur ont été assignés comme réserve, et 377 Sauvages se trouvent compris.

Le nombre d'acres assigné à chaque famille de cinq, est le même que dans le traité n° 6, savoir, 640 acres. Les conditions sont les mêmes que celles du traité n° 6.

### CHEMIN DE FER CANADIEN DU PACIFIQUE—DÉBENTURES HYPOTHÉCAIRES.

**M. STE. MARIE:** Quand le gouvernement soumettra-t-il le rapport dont la production a été ordonnée par la chambre le 4 mars courant, sur motion de M. Ste. Marie, au sujet de la vente de quinze millions de piastres d'obligations hypothécaires émises par la compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique ?

**Sir HECTOR LANGEVIN:** Les renseignements demandés ne nous sont pas encore parvenus, mais aussi tôt que nous les auront nous les mettrons devant la chambre.

### GARDIEN DU PHARE DU CAP ENRAGÉ.

**M. WELDON (Saint-Jean):** Le gardien du phare du cap Enragé a-t-il été changé ? Si oui, quand et pour quel motif ? Et quel est le présent gardien ? A-t-il été fait une enquête sur la cause du récent incendie qui a détruit la bâtisse renfermant la machine ? Quand cette enquête a-t-elle eu lieu, et quel en a été le résultat ?

**M. TUPPER:** Par un arrêté du conseil en date du 29 mars, 1888, M. W. J. Stuart a été renvoyé du service, parce qu'il paraissait que, d'après une enquête faite par l'agent à Saint-Jean, il n'avait pas donné tout le soin et toute l'attention voulus à ses devoirs et parce que, dans certaines occasions, il n'a pas sonné la cloche d'alarme pendant les temps de brouillard, tel que voulu par les règlements et parce qu'il s'était absenté sans permission. M. James G. Barbour, de Waterside, comté d'Albert, a été nommé gardien du phare par un arrêté du conseil en date du 11 mai, 1888. L'ancien édifice servant d'abri à la machine à vapeur a été détruit par le feu le 19 décembre dernier, et l'agent du ministère, à Saint-Jean, a été chargé le 22 décembre de faire une enquête et de préparer un rapport sur la cause du feu, etc. L'agent a fait un rapport le 29 décembre, déclarant qu'aucune